



COMMUNE DE REAUMUR

---

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 11 juillet 2022**

**N° 2022-46 : SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Rapport annuel 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2021 de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

**N° 2022-47 : Indemnités de gardiennage de l'église 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2022 de 120,97 €.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2022.

**La présente délibération ANNULE et REMPLACE  
la délibération n°2022-41 du 13 juin 2022.**

**N° 2022-48 : Centre de secours de Pouzauges – Attribution d'une subvention pour les 125 ans du centre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € au centre de secours de Pouzauges pour la journée dédiée aux 125 ans du centre de secours.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2022.

**N° 2022-49 : Terrain multisports – Demande de subvention à l’Agence Nationale du Sport au titre du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 »**

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Travaux (montant estimatif)	70 000,00 €	Subvention ANS	56 000,00 €
		Autofinancement	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet création d’un terrain multisports, rue du Stade estimé à 70 000,00 € HT.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d’effectuer les démarches nécessaires afin d’obtenir l’aide de 56 000 € à l’Agence Nationale du Sport au titre du programme « 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 ».

**N° 2022-50 : Terrain multisports – Convention d’utilisation avec l’école Sainte-Marie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 13 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE les modalités de la convention d’utilisation avec l’école Sainte-Marie, telle qu’annexée à la présente délibération, pour une durée de 15 ans.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de signer la convention.

Vu le 13 juillet 2022,  
par Madame le Maire,  
Céline REVEAU

